



SEANCE DU 2 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois le deux mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume AGATY, Maire.

PRÉSENTS : AGATY Guillaume, LEMONON Christelle, BEAUDET Dominique, BILLET Jean-Jacques, JACQUESSON Corinne, BOUCHARD Marc, GIRARD Hervé, BLANC Stéphanie, VEUILLET Stéphane (excusé pour la délibération 2023.02), LEVELEUX Léna (excusée pour les délibérations), ROCH Vincent (excusé pour les délibérations)

EXCUSÉS : ZANA GONCALVES Gaëlle, a donné pouvoir à Christelle LEMONON,
GUERIN Nicolas, a donné pouvoir à Jean-Jacques BILLET,
ROCH Vincent, a donné pouvoir à Stéphanie BLANC,
BAGNE Damien, a donné pouvoir à Guillaume AGATY,
SEVE Sonia, LEVELEUX Léna

Date de la convocation : 23 février 2023

Secrétaire de séance : Stéphanie BLANC

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13 (12 votants pour la délibération 2023.02, 11 votants pour la délibération 2023.03)

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2023
- Approbation du compte de gestion 2022 du budget principal
- Approbation du compte administratif 2022 du budget principal
- Affectation des résultats 2022 du budget principal
- Vote des taux de la fiscalité locale
- Préparation du budget primitif 2023
- Adhésion au réseau FREDON AURA
- Informations diverses
- Questions diverses

Le conseil municipal désigne Madame Stéphanie BLANC secrétaire de séance.

Compte-rendu de la séance du 2 février 2023 : adopté à l'unanimité

Le conseil municipal a délibéré sur le dossier suivant :

Délibération 2023.02 : Budget Principal - Approbation du compte de gestion 2022

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (12 votants) :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Arrivée de Stéphane VEUILLET à 20H20

Délibération 2023.03: Approbation du compte administratif 2022 du Budget Principal

LE CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de Mme Christelle LEMONON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal dressé par Monsieur Guillaume AGATY, Maire, qui peut se résumer comme suit :

BP 11100	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>Total</i>
Recettes	104 321.61 €	598 634.95 €	702 956.56 €
Dépenses	124 791.97 €	508 412.43 €	633 204.40 €
Résultat de l'exercice	- 20 470.36 €	90 222.52 €	69 752.16 €
Résultat antérieur	- 33 783.81 €	197 117.37 €	163 333.56 €
Solde d'exécution	- 54 254.17 €	287 339.89 €	233 085.72 €
RAR recettes		- €	- €
RAR dépenses	25 720.07 €	- €	25 720.07 €
Résultat d'ensemble	- 79 974.24 €	287 339.89 €	207 365.65 €

hors la présence de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité (11 votants),

- PREND ACTE de la présentation faite par l'ordonnateur du compte administratif du budget principal ;
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;
- APPROUVE ET ARRETE les résultats définitifs tels que retracés dans le compte administratif susmentionné.

Ont signé :

LEMONON Christelle, pour elle-même et pour ZANA GONCALVES Gaëlle, BEAUDET Dominique, BILLET Jean-Jacques, pour lui-même et pour Nicolas GUERIN, BOUCHARD Marc, JACQUESSON Corinne, GIRARD Hervé, VEUILLET Stéphane, BLANC Stéphanie, pour elle-même et pour ROCH Vincent

Délibération 2023.04 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 du budget principal

Le Conseil Municipal,

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 287 339.89 €
- un déficit de fonctionnement de 0.00 €

DECIDE à l'unanimité (13 votants), d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement		
<u>A - Résultat de l'exercice</u>		+ 90 222.52 €
<u>B - Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif		+ 197 117.37 €
C - Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)		+ 287 339.89 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		
D 001 (besoin de financement)		- 54 254.17 €
R 001 (excédent de financement)		
<u>E - Solde des restes à réaliser d'investissement</u>		- 25 720.07 €
Besoin de financement	= D + E	- 79 974.24 €
AFFECTATION = C	= G + H	+ 287 339.89 €
1) G Affectation en réserves R 1068 en investissement		79 974.24 €
2) H Report en fonctionnement R 002		207 365.65 €

Délibération 2023.05 : Vote des taux des taxes locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (13 votants):

FIXE le taux d'imposition des taxes foncières directes locales pour **2023** comme suit :

- Taxe foncière bâtie : **29,97 %**
- Taxe foncière non bâtie : **41,89 %**

Délibération 2023.06 : Adhésion au réseau FREDON AURA

Le maire présente le réseau FREDON Auvergne Rhône-Alpes, organisme à vocation sanitaire dans le domaine du végétal, qui œuvre auprès des communes et de leurs partenaires, acteurs gestionnaires de végétaux, en répondant à leurs besoins par du conseil et de l'accompagnement technique, des formations et des outils d'informations.

Ce réseau propose notamment des formations pour accompagner les communes à mettre en place de bonnes pratiques environnementales dans la gestion des espaces verts.

Il propose l'adhésion de la commune à ce réseau, pour l'année 2023, moyennant une participation financière de 190 €, tenant compte de la superficie de la commune et du nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (13 votants)

- DECIDE l'adhésion de la commune de Biziat au réseau FREDON Auvergne Rhône Alpes pour l'année 2023,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion,
- DIT que les crédits correspondants à la participation financière seront inscrits au chapitre 011 du budget primitif 2023.

Informations diverses :

Un devis a été demandé pour procéder à l'établissement des DPE dans les logements communaux.

Le maire a participé aux assemblées générales de quelques associations communales. Il demande à la commission vie associative de travailler sur le questionnaire de demande de subvention des associations communales.

Il relate les assemblées générales suivantes :

Section pêche de l'Avenir de Biziat,
Section cyclo de l'Avenir de Biziat,
Association des Anciens combattants.

SMIDOM :

Le maire relate le comité syndical du SMIDOM qui s'est tenu le 17 février 2023.

Les déchets organiques seront interdits dans les ordures ménagères à partir du 1^{er} janvier 2024. Le SMIDOM Veyle Saône travaille à accompagner les habitants vers cet objectif.

Il informe l'assemblée de l'action en faveur de la promotion du compost organisée par le SMIDOM Veyle Saône qui se tiendra du 25 mars au 9 avril 2023.

Recensement de la population : le recensement est terminé, 885 bulletins individuels ont été collectés.

SIEA : Le maire relate le webinaire proposé par le SIEA de l'Ain, qui a traité de la problématique éclairage public. A terme, tous les points lumineux devront être passés en LED. Des travaux seront à prévoir sur plusieurs années pour se mettre à niveau. Le SIEA accompagnera les communes, et des aides, notamment le Fonds Vert, pourront être mobilisés.

Arrivée le Vincent ROCH et Léna LEVELEUX à 21H10.

Il informe l'assemblée d'un courrier reçu de Madame LACOUR, qui fait part de ses inquiétudes liées à la vitesse de circulation des véhicules Route de la Petite Veyle à proximité du poney club. Une rencontre sera organisée avec Mme LACOUR, afin d'étudier la sécurisation de ce secteur, notamment pour la traversée de la route par les cavaliers. La commission voirie est également appelée à réfléchir à ce dossier.

Les enseignantes de l'école seront en grève mardi 7 mars, aussi la commune met en place un accueil minimum à la demande de Madame l'Inspectrice d'Académie de l'Education Nationale.

Il fait part des prochains rendez-vous :

19 mars : commémoration à Vonnas

25 mars : réunion de la commission communale des impôts directs (CCID)

La parole est donnée aux élus :

Christelle LEMONON :

Elle relate la réunion du conseil communautaire de la Communauté de communes de la Veyle qui s'est tenue le 27 février 2023. L'ordre du jour était le suivant :

- ♦ Approbation du compte-rendu de la séance du 30 janvier 2023
 - ♦ Compte-rendu des délégations d'attribution au Président et au Bureau depuis le 30 janvier 2023
1. AMENAGEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE
 - Autorisation d'augmentation du capital de la SPL IN TERRA
 - Conventions de portage foncier et mise à disposition d'un tènement immobilier entre l'Etablissement Public Foncier de l'Ain et la Communauté de communes sur la commune de PONT-DE-VEYLE
 2. SERVICES AUX PUBLICS ET AUX FAMILLES
 - Règlement de fonctionnement du guichet unique et de la commission d'admission pour les structures petite enfance
 3. AFFAIRES GENERALES
 - Renouvellement de la convention de refacturation des charges avec la commune de PONT-DE-VEYLE pour la salle polyvalente
 - Convention de refacturation des charges entre la Communauté de communes et la commune de PONT-DE-VEYLE s'agissant du Pôle des services publics de PONT-DE-VEYLE
 - Modification des délégations au Président
 - Modification de la représentation communautaire au sein du SMIDOM Veyle Saône
 4. RESSOURCES HUMAINES
 - Création d'un emploi non-permanent de « chargé de mission agriculture alimentation » afin de pallier un accroissement d'activité
 - Création au tableau des emplois permanents à temps non-complet d'un poste d'Educateur de Jeunes Enfants à mi-temps
 5. FINANCES
 - Attribution de fonds de concours
 - Réhabilitation du centre sportif du Renon : modification du programme, validation de l'APD et approbation du plan de financement
 - Réhabilitation du centre sportif du Renon : demandes de subventions (FEDER, Fonds vert, Région)
 - Bilan des autorisations de programme / crédits de paiements pour le budget principal
 6. QUESTIONS DIVERSES

Elle relate le conseil d'école qui s'est tenu le 23 février 2023.

Dominique BEAUDET :

Il présente les demandes d'urbanisme déposées depuis le 3 février 2023.

Voirie : le bouchage des nids de poule a été effectué par les agents techniques. Des devis ont été demandés pour la réfection de marquages au sol et la pose de ralentisseurs au village.

Notre territoire est en alerte sécheresse dès ce début de printemps, en vertu de l'arrêté préfectoral du 24/02/2023.

Jean-Jacques BILLET :

Les travaux d'installation de l'aire de jeux sont en cours. La mise en service ne pourra se faire qu'après passage du contrôleur qui est planifié le 14 mars.

Travaux dans les bâtiments communaux :

La porte du logement du bâtiment ex-poste a été changée.

Le problème du chauffage de la cantine a été résolu : l'extraction beaucoup trop puissante, refroidissait la salle de restaurant.

Il relate la réunion de la commission transition écologique et mobilités de la CC de la Veyle.

Vincent ROCH :

Il relate la réunion du Comité syndical du SCOT qui s'est tenue ce jour.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22H20

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 6 avril 2023.

La secrétaire de séance,
Mme Stéphanie BLANC

Le Maire,
Guillaume AGATY

M	AGATY	Guillaume	Présent
Mme	LEMONON	Christelle	Présente
M	BEAUDET	Dominique	Présent
M	BILLET	Jean-Jacques	Présent
M.	GUERIN	Nicolas	Excusé, a donné pouvoir à Jean-Jacques BILLET
M	BAGNE	Damien	Excusé, a donné pouvoir à Guillaume AGATY
M	VEUILLET	Stéphane	Présent, excusé pour la délibération 2023.02
Mme	ZANA GONCALVES	Gaëlle	Excusée, a donné pouvoir à Christelle LEMONON
Mme	SEVE	Sonia	Excusée
Mme	BLANC	Stéphanie	Présente
M	BOUCHARD	Marc	Présent
M	GIRARD	Hervé	Présent
M	ROCH	Vincent	Présent. Pour les délibérations : excusé a donné pouvoir à Stéphanie BLANC
Mme	JACQUESSON	Corinne	Présente
Mme	LEVELEUX	Léna	Présente, excusée pour les délibérations